

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2023

MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ALTERNANTS - (N° 576)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS18

présenté par
M. Maillard, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 11, substituer aux mots :

« le pays »

les mots :

« l’État ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.